



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Représentation du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CD/2015/97

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a pour objet la désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

Depuis notre session plénière du 24 avril 2015, le Département a été saisi de demandes de désignation de membres de l'assemblée délibérante en qualité de représentants du Département dans divers organismes (commissions réglementaires, comités, associations et autres).

Aussi, je vous propose de procéder à la désignation des élus ou d'autres personnes, en qualité de représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant au tableau annexé au rapport.

En application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil Départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres du Conseil Départemental ou d'autres personnes, au sein d'organismes extérieurs ;

- procède à la désignation des représentants du Département dans les organismes figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 11/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY